

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (UE) 2020/878 de la Commission, tel que modifié

Date de révision : 21/03/2023

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ ENTREPRISE

Détails du produit

Nom commercial : Insecticide**Numéro d'article :** 49733**Substance / mélange :** mélange**Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :****Utilisation prévue du mélange :** Nettoyant biologique pour le verre et les surfaces laquées, pour pare-chocs, etc.**Principale utilisation prévue :** PC-CLN-17.1 Produits de nettoyage extérieur - tous types de véhicules**Utilisations de mélanges déconseillées :** Le produit ne doit pas être utilisé autrement que selon les modalités décrites à la section 1.**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a
69115 Heidelberg
Allemagne**Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :** Département
de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 Ce mélange est classé comme dangereux. Irritant pour les yeux. 2, H319

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure dans la section 16. Les effets néfastes les plus graves sur la santé humaine et l'environnement : Provoque une grave irritation des yeux. Éléments d'étiquette

Pictogramme de danger



Mot signal :Avertissement

Mentions de danger :

H319 Provoque une grave irritation des yeux. Mises en garde : P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Magasin P405 fermé.

Informations complémentaires

<5 % de tensioactifs anioniques, <5 % de tensioactifs non ioniques, <5 % d'EDTA et de ses sels, parfums, Bronopol, masse réactionnelle de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

Autres dangers

Le mélange ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient aucune substance répondant aux critères de PBT ou de vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et des substances présentant la concentration maximale autorisée dans l'environnement de travail.

Identification Nombres	Nom de la substance	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	Contenu dans % poids
CAS : 68439-49-6	alcool éthoxylé gras	Toxicité aiguë (code 4), H302 ; Irritation oculaire (code 2), H319	<1
Index : 603-052-00-8 CAS : 5131-66-8 CE : 225-878-4	3-butoxypropan-2-ol	Irritation cutanée, grade 2, H315 Irritation oculaire, grade 2, H319	<1
Index : 607-428-00-2 CAS : 64-02-8 CE : 200-573-9	tétraacétate d'éthylènediamine tétrasodique	Toxicité aiguë : 4, H302+H332 Lésions oculaires : 1, H318 STOT RE 2, H373	<0,5

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

4- MESURES DE PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours :

Prenez soin de votre propre sécurité. En cas de problème de santé ou de doute, consultez un médecin et montrez-lui les informations de cette fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation :

Interrompre immédiatement l'exposition ; transporter la personne affectée à l'air frais. En application cutanée :

Retirez les vêtements contaminés. Lavez abondamment la zone affectée à l'eau, tiède si possible. Utilisez du savon, une solution savonneuse ou du shampoing en l'absence de lésions cutanées. Consultez un médecin si l'irritation cutanée persiste.

Si dans les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, en écartant les paupières (en forçant si nécessaire) ; retirer immédiatement les lentilles de contact si la personne atteinte en porte. Le rinçage doit se poursuivre pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin, si possible un spécialiste.

En cas d'ingestion :

NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENTS – même les vomissements provoqués peuvent entraîner des complications, comme dans le cas des détergents et autres substances moussantes.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés, en cas d'inhalation : Inattendu. En application cutanée : Inattendu.

Si dans les yeux : Provoque une grave irritation des

yeux En cas d'ingestion : Irritation, nausées

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Traitement symptomatique.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Médias d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse résistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre, jet d'eau, brume d'eau. Moyens d'extinction inadaptés : Eau - jet plein Risques particuliers liés à la substance ou au mélange :

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques peuvent se dégager. L'inhalation des produits dangereux de dégradation (pyrolyse) peut entraîner de graves problèmes de santé.

Conseils aux pompiers :

Utilisez un appareil respiratoire autonome (ARA) avec une combinaison de protection chimique uniquement en cas de risque de contact rapproché. Portez un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection intégrale. Ne laissez pas les eaux de ruissellement contaminées provenant des agents extincteurs pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface et souterraines.

6- MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Utilisez un équipement de protection individuelle au travail. Suivez les instructions des sections 7 et 8. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions environnementales :

Prévenir la contamination du sol et son infiltration dans les eaux de surface ou souterraines. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

En cas de déversement, recouvrir le produit d'un matériau absorbant approprié (inflammable) (sable, terre de diatomées, terre ou tout autre matériau absorbant adéquat), le placer dans des récipients bien fermés et l'éliminer conformément à la section 13. En cas de fuite importante, alerter les pompiers et les autres autorités compétentes. Après élimination du produit, rincer abondamment à l'eau la zone contaminée. Ne pas utiliser de solvants.

Référence à d'autres sections :

Voir les sections 7, 8 et 13.

7- MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement les mains et les parties exposées du corps après manipulation. Utiliser l'équipement de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et de protection de la santé.

Conditions de stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

La température de stockage recommandée est comprise entre +5 °C et +30 °C. Protéger du gel et des rayons du soleil. Conserver dans des récipients hermétiquement fermés, dans des endroits frais, secs et bien ventilés, à cet effet. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : pas disponible

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Le mélange ne contient aucune substance pour laquelle des limites d'exposition professionnelle sont établies.

Contrôles d'exposition

Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas pendant votre travail. Lavez-vous soigneusement les mains à l'eau et au savon après le travail et avant les pauses repas et repos.

Protection des yeux/du visage : Lunettes de protection.

Protection de la peau : Protection des mains : Gants de protection résistants au produit. Laver soigneusement toute peau contaminée.

Protection respiratoire : Ce n'est pas nécessaire.

Risque thermique : Pas disponible.

Contrôles de l'exposition environnementale : Respectez les mesures habituelles de protection de l'environnement, voir section 6.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique :

liquide

Couleur:

incolore

Odeur:

caractéristique

Point de fusion/point de congélation :

data non disponible

Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition :

data non disponible

Inflammabilité :

data non disponible

Limites inférieure et supérieure d'explosivité :

data non disponible

Point d'éclair :

data non disponible

Température d'auto-inflammation :

data non disponible

Température de décomposition : pH :

data non disponible
(non dilué)

Viscosité cinématique :

data non disponible

Solubilité dans l'eau :

soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) :

data non disponible

Pression de vapeur :

data non disponible

Densité et/ou densité relative

Densité :

, 0 g/cm³

Densité de vapeur relative :

data non disponible

Caractéristiques des particules :

data non disponible

Autres informations : pas disponible

10– STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: pas disponible

Stabilité chimique : Le produit est stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Inconnu. Conditions à éviter :

Le produit est stable et ne se dégrade pas en conditions normales d'utilisation. À protéger des flammes, des étincelles, de la surchauffe et du gel.

Matériaux incompatibles :

Protéger contre les acides forts, les bases fortes et les agents

oxydants. Produits de décomposition dangereux :

Non développé dans des conditions d'utilisation normales. Des réactions dangereuses telles que le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone se produisent à haute température et en cas d'incendie.

11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Aucune donnée toxicologique n'est disponible pour ce mélange. Toxicité aiguë :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Lésions/irritations oculaires graves : Provoque une grave irritation des

yeux. Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas
remplis. Cancérogénicité :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis. Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition unique : D'après
les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour un organe cible spécifique - exposition répétée : D'après les
données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Risque
d'aspiration :

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aiguë :

Persistance et dégradabilité : Le mélange est biodégradable. Potentiel de bioaccumulation :

Pas disponible. Mobilité dans le sol : Pas disponible. Résultats de l'évaluation PBT et

vPvB :

Le produit ne contient aucune substance répondant aux critères du PBT ou du vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié.

Propriétés de perturbation endocrinienne :

Le mélange ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbation endocrinienne, conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres effets indésirables : Pas disponible.

13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

méthodes de traitement des déchets

Risque de contamination environnementale ; éliminer les déchets conformément à la réglementation locale et/ou nationale. Procéder conformément à la réglementation en vigueur relative à l'élimination des déchets. Tout produit non utilisé et tout emballage contaminé doivent être placés dans des conteneurs étiquetés pour la collecte des déchets et remis à un organisme agréé pour l'enlèvement des déchets (une entreprise spécialisée) habilitée à effectuer cette activité. Ne pas jeter le produit non utilisé dans les égouts. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères. Les conteneurs vides peuvent être incinérés pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge conforme à la réglementation. Les conteneurs parfaitement propres peuvent être recyclés.

Législation en matière de gestion des déchets :

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, telle que modifiée. Décision 2000/532/CE établissant une liste des déchets, telle que modifiée.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro d'identification : non soumis

à la réglementation des transports Appellation

réglementaire de transport des Nations Unies : sans

objet

Classe(s) de danger pour le

transport : sans objet

Groupe d'emballage :

sans objet

Risques environnementaux :

sans objet

Précautions particulières pour l'utilisateur :

Référence dans les articles 4 à 8.

Transport maritime de marchandises en vrac selon les instruments de l'OMI : sans objet

15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que leur restriction (REACH), instituant l'Agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission, ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, telles que modifiées. Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE, et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié. Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents, tel que modifié.

Évaluation de la sécurité chimique : pas disponible

16-AUTRES INFORMATIONS

Liste des phrases de risque standard utilisées dans les fiches de données de sécurité :

H302 Nocif en cas d'ingestion. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Peut provoquer des lésions des organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Consignes de manipulation sans danger utilisées dans la fiche de données de sécurité : P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P280 Portez des gants de protection/des vêtements de protection/une protection oculaire/une protection faciale.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Magasin P405 fermé.

Autres informations importantes concernant la protection de la santé humaine :

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles prévues à la section 1, sauf autorisation expresse du fabricant/importateur. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les réglementations relatives à la protection de la santé.

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :

ADR Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route Facteur de bioconcentration (BCF)

Service de résumés chimiques CAS

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Code d'identification CE pour chaque substance inscrite dans l'EINECS.

Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) –

Plan d'urgence EmS

Union européenne

EuPCS (Système européen de catégorisation des produits)

IATA (Association internationale du transport aérien)

Code international IBC pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux ;

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)

IMDG (Commandes maritimes dangereuses internationales)

OMI (Organisation maritime internationale)

INCI (Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques)

ISO (Organisation internationale de normalisation) IUPAC (Union internationale de chimie pure et appliquée) Log Kow (coefficient de partage octanol-eau)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) : substances

persistantes, bioaccumulables et toxiques (PBT) en ppm (parties par million)

Règlement REACH (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques) ;

Accord RID (transport de marchandises dangereuses par voie ferroviaire)

Numéro d'identification ONU à quatre chiffres de la substance ou de l'article, extrait du Règlement type de l'ONU.

UVCB Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

COV Composés organiques volatils

vPvB Toxicité aiguë très persistante et très bioaccumulative.

Lésions oculaires. Lésions oculaires graves.

Irritation cutanée. Irritation de la peau.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT RE) - exposition répétée

Directives de formation :

Informez le personnel des modes d'utilisation recommandés, des équipements de protection obligatoires, des premiers secours et des manipulations interdites du produit.

Restrictions d'utilisation recommandées :

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

pas disponible

Informations sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié.
Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Données
du fabricant de la substance/du mélange, si disponibles ; informations issues des dossiers
d'enregistrement.

Plus d'informations :

Procédure de classification - méthode de calcul.

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles
fournissent des indications sur les aspects liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement et ne sauraient être interprétées comme une
garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.